



**Centre Hospitalier
Nord Deux-Sèvres**

La proximité au service de la santé



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

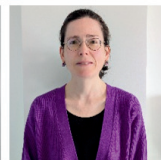
03-02-2023



TOUS ENGAGÉS POUR DES SOINS DE QUALITÉ EN PROXIMITÉ



Bruno
FAULCONNIER
Directeur Général



Marianne SIMON
Directrice
déléguée



Dr Frédéric PAIN
Président de la
CME

Réunissant environ 2000 professionnels, le CH Nord Deux-Sèvres est le seul établissement à proposer une offre de soins en médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, urgences dans le Nord des Deux-Sèvres. Construit en 2018, le site hospitalier de Faye l'Abbesse dispose d'un plateau technique moderne, facteur d'attractivité et de qualité des soins. Il s'articule avec les sites de Bressuire, Parthenay et Thouars, dont les orientations (gériatrie, santé mentale...) et l'offre de consultations doivent être confortées, à la faveur de **projets immobiliers ambitieux**.

Le CH Nord Deux-Sèvres dessert un bassin de population de 170 000 habitants, marqué par une démographie médicale contrainte et des difficultés d'accès aux soins. Inscrit dans son territoire, il a pour objectif de développer les collaborations avec ses partenaires dans les cinq prochaines années pour faire « plus » et « mieux », en réponse à la demande croissante de soins. En ce sens, afin de décroiser la ville et l'hôpital, un projet médico-soignant de territoire a été élaboré, qui constitue la pierre angulaire du projet d'établissement.

Le projet d'établissement 2025-2030 définit une stratégie très claire pour les 5 années à venir. Il fixe 5 **orientations stratégiques**, établies sur la base des besoins des patients et des professionnels, en tenant compte des orientations nationales et régionales de la politique de santé :

Orientation 1 : mieux connaître les besoins de santé, développer la prévention, et venir en soutien aux autres acteurs de santé du territoire, quand c'est nécessaire.

Orientation 2 : mieux répondre aux besoins de santé des habitants du Nord Deux-Sèvres, en développant l'offre de soins existante et en réinstallant des spécialités médicales manquantes depuis 2018.

Orientation 3 : renforcer et développer les coopérations avec les autres établissements et les institutions du territoire, la médecine de ville et l'ensemble des acteurs de santé, les usagers.

Orientation 4 : agir pour la qualité, la pertinence et la sécurité des soins, pour restaurer l'efficacité médico-économique.

Orientation 5 : recruter, former, fidéliser et associer les professionnels de l'établissement à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le projet d'établissement acte **4 axes transversaux**, qui irriguent l'ensemble de la stratégie et constituent des prérequis à la mise en œuvre des projets et des actions :

Axe n°1 : l'implication des professionnels pour définir les valeurs communes et les objectifs de prise en charge des patients

Axe n°2 : le soutien des collectivités locales

Axe n°3 : l'association étroite des représentants des usagers

Axe n°4 : la collaboration avec les professionnels de santé de ville

Des actions très concrètes ont été identifiées pour répondre à ces différents enjeux. Elles sont présentées sous la forme de fiche-actions, qui incrémentent les **différents projets constitutifs du projet d'établissement** :

- Le projet de gouvernance et de management participatif
- Le projet médico-soignant de territoire : répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain
- Le projet d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins
- Le projet social : être ambitieux pour recruter, accompagner, former, associer, innover
- La politique immobilière et hôtelière au service des projets
- La politique environnementale soutenable et tournée vers l'action

Le projet d'établissement constitue une **feuille de route pragmatique et partagée** pour l'ensemble des professionnels. Construit de manière collective et dynamique, il permet également de renforcer la lisibilité de l'action en direction des patients, du grand public et des très nombreux partenaires.

L'exigence dans la qualité des soins apportés aux patients, la **solidarité, l'accès aux soins pour tous et l'esprit d'innovation** constituent des éléments de l'identité de notre établissement. Ce sont des atouts majeurs pour mener à bien les transformations et les projets sur notre territoire.

Ce projet d'établissement traduit l'implication des professionnels, leur engagement quotidien et soutenu auprès des patients qui leur sont confiés.

PRÉSENTATION DU CH NDS SUR SON TERRITOIRE

Département des Deux-Sèvres (79)



THOUARS

Un site de référence en santé mentale

2, rue du Dr André COLAS
79100 THOUARS



FAYE L'ABBESSE

Un hôpital neuf au service du patient

4, rue du Dr Michel BINET
79350 FAYE L'ABBESSE



PARTHENAY

Un pôle d'excellence pour la
personne âgée

13, rue de Brossard
79200 PARTHENAY



Une direction commune avec l'Hôpital de
Mauléon et le Centre hospitalier de Niort

LE CENTRE HOSPITALIER, C'EST...

3 sites hospitaliers, 11 adresses postales



FAYE L'ABBESSE

Un hôpital neuf au service du patient

4, rue du Dr Michel BINET
79350 FAYE L'ABBESSE

- Services de médecine, chirurgie, obstétrique et de soins médicaux et de réadaptation (MCO, SMR)
- Un Service d'Accueil des Urgences (SAU)
- Un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
- Un IRM fixe
- 2 scanners
- Une hélistation
- Un bloc opératoire de dernière génération
- Un dispositif de consultations de spécialistes
- Un Centre Public de Santé (CPDS)
- etc.





THOUARS

Un site de référence en santé mentale

2, rue du Dr André COLAS
79100 THOUARS

- Services d'hospitalisation en psychiatrie, en addictologie
- Unité autisme «Les Coquelicots»
- Un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
- Une antenne d'urgence - Centre de Soins Non Programmés (CSNP) - *temporairement désactivé*
- Des consultations de spécialistes
- Une unité médico-chirurgicale de prise en charge de l'adulte obèse morbide ou sévère
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) «Les Charmes de Fleury»
- Un Service de Soins Infirmiers À Domicile
- Un accueil de jour Alzheimer «La Cigale»
- Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé mobile (PASS)
- Un CSAPA

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

- Un CeGIDD

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles

- Un Centre de Vaccination Public (CVP 79)
- Un Centre Public de Santé (CPDS)

En coeur de ville :

- Un Centre Médico-Psychologique (CMP) et un hôpital de jour psychiatrique pour adultes
- Un Centre Médico-Psychologique (UMPEA) et un hôpital de jour psychiatrique pour enfants et adolescents (pédopsychiatrie)



PARTHENAY

Un pôle d'excellence pour la personne âgée

13, rue de Brossard
79200 PARTHENAY

- Un service de Soins Médicaux et de Réadaptation gériatrique (SMR)
- Une Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)
- Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

Mais aussi :

- Un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
- Une antenne d'urgence - Centre de Soins Non Programmés (CSNP) - *temporairement désactivé*
 - Des consultations de médecine générale non programmées du lundi au vendredi
- Des consultations de spécialistes
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) «Les Orangers» en coeur de ville
- Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé mobile (PASS)
- Un Centre Public de Santé (CPDS)
- Hospitalisation À Domicile (HAD)
- ...

CHIFFRES CLÉS

*Référence année 2024



797

lits et places



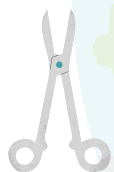
168

professionnels médicaux



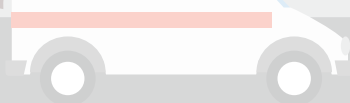
1 457

professionnels non médicaux



4 673

interventions chirurgicales



643

naissances



29 818

passages aux urgences

MÉTHODE D'ÉLABORATION

Une méthode pragmatique et opérationnelle

- ✓ Intégration de la dimension territoriale, et donc la pluralité des acteurs du soin et de l'aide à la personne du territoire.
- ✓ Approche médico-soignante, en adéquation avec les orientations actuelles des politiques de santé.
- ✓ Prise en compte des orientations du Projet Régional de Santé de l'ARS Nouvelle Aquitaine, du Projet Médical Partagé du GHT79 (PMP) et des Contrats Locaux de Santé (CLS).



L'objectif est de **mettre à disposition du patient une équipe de soins pluriprofessionnelle** composée du *médecin traitant et d'éventuels médecins spécialistes libéraux ou hospitaliers, et le cas échéant de dispositifs d'aide et de soins à domicile.*

Le CH NDS, en tant qu'établissement de santé, est un acteur parmi d'autres du parcours de soins du patient.

CONCRÈTEMENT :

- 1 Une réunion a été organisée avec chaque pôle permettant de faire le bilan des besoins et de recueillir les attentes et les priorités, pour la prise en charge des patients, dans les 5 années à venir.
- 2 Recueil des contributions des professionnels médicaux et paramédicaux de ville, des représentants des structures et dispositifs médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, SAAD...), des représentants des usagers et du dispositif d'appui à la coordination (DAC-PTA), etc.
- 3 Sollicitation des élus du Conseil du surveillance au cours d'une soirée d'échanges et d'arbitrage sur les priorités à acter dans le cadre du projet d'établissement.
- 4 Échanges et prise en compte des retours réalisés lors des instances (Conseil de surveillance, CSE, CSMIRT, CME, CDU, etc.) et des réunions (réunions de cadre, ...).

5

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

01

BESOINS de
SANTÉ et
PREVENTION

02

DÉVELOPPEMENT
de l'OFFRE

03

RENFORCEMENT
des
COOPÉRATIONS

04

EFFICIENCE,
QUALITÉ,
SECURITÉ

05

RECRUTER,
FIDÉLISER,
ASSOCIER

4 AXES TRANSVERSAUX

1 L'implication des professionnels : des valeurs et des objectifs pour prendre en charge les patients

Quelques exemples :

- Organiser des journées "vis ma vie" entre professionnels de différents services
- Poursuivre les journées annuelles Qualité
- Formaliser, dans le cadre d'un groupe de travail pluriprofessionnel les valeurs communes permettant de prendre en charge le patient/résident dans sa globalité



2 L'association étroite des collectivités locales aux projets

Quelques exemples :

- Association des élus aux projets à enjeux ou nécessitant un appui (projets immobiliers, ...)
- Mise en oeuvre par les collectivités territoriales d'une politique d'attractivité facilitant l'installation de professionnels de santé
- Association du CHNDS à la réalisation des actions prévues dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS)



4 AXES TRANSVERSAUX

3

Les représentants des usagers : des acteurs clés



M. Claude FERJOU,
Président de la CDU

Quelques exemples :

- Installation d'un guichet des usagers sur le site de Faye l'Abbesse
- Formalisation d'un projet des usagers
- Information/association/concertation de la Commission Des Usagers (CDU) sur les projets



Hall d'accueil
Site de Faye l'Abbesse



La collaboration avec les professionnels de santé de ville

4

Quelques principes :

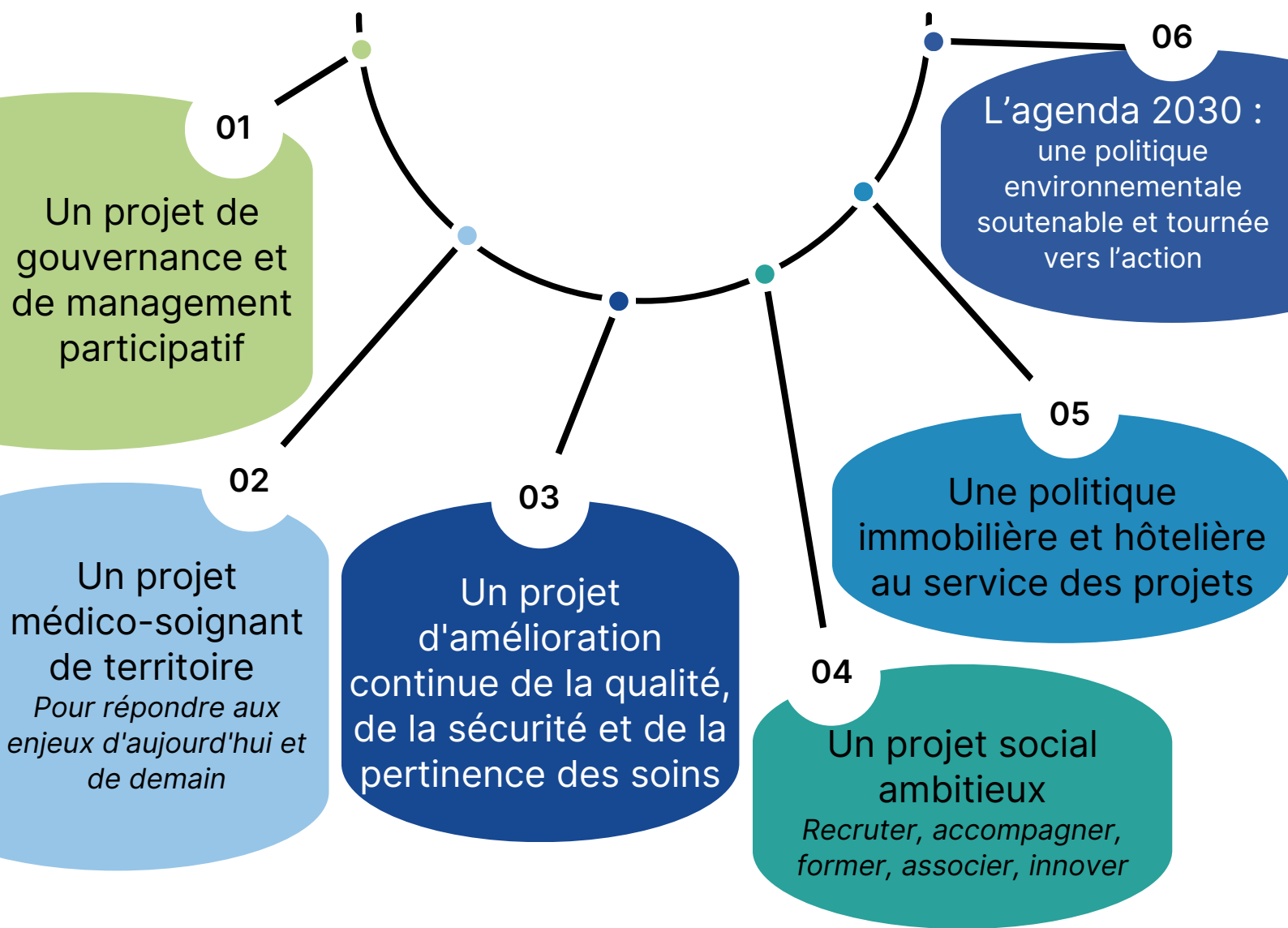
- Subsidiarité, collaboration, soutien, pour améliorer l'offre de soins
- Adhésion de l'hôpital aux 3 CPTS
- Rencontres régulières entre équipes hospitalières et médecine de ville

Des priorités communes :

- Promotion de la santé
- Accès à un médecin généraliste
- Pertinence de l'accès aux soins
- Prise en charge de la personne âgée et prévention de la dépendance

6

UNE DÉCLINAISON EN 6 PROJETS



PROJET DE GOUVERNANCE ET DE MANAGEMENT PARTICIPATIF



Les orientations

- Le pôle est une instance de discussion, d'arbitrage, d'élaboration des projets. Le fonctionnement en pôle implique d'associer les responsables médicaux aux décisions, dans le respect des missions des directions fonctionnelles (DRH, Direction des finances, etc.).
- Le service constitue l'échelon de proximité en matière d'organisation, de qualité, de sécurité des soins, d'encadrement de proximité des équipes.
- Une communication et des collaborations entres les pôles sont indispensables afin de structurer des parcours patients efficaces.

La démarche



Les acteurs

Le bureau de pôle est composé du chef de pôle, du directeur-référent, du cadre supérieur, des chefs de service et des cadres de proximité.

Rôle : procéder aux arbitrages essentiels ; suivre l'activité du pôle/des services et les projets ; faire le lien avec les projets de l'établissement et des autres pôles ; garantir la continuité du fonctionnement médical et paramédical.

Le conseil de pôle est composé des membres de droit (membres du bureau de pôle) et de membres désignés par leurs pairs.

Rôle : partager avec les professionnels les évolutions survenues et à venir au sein du pôle ; évoquer les projets ; recueillir avis et idées.

Objectif : permettre à chacun de s'approprier les objectifs, les stratégies et les moyens.

PROJET MÉDICO-SOIGNANT DE TERRITOIRE

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



Élaboration de fiches action définissant des projets à mettre en œuvre avec des acteurs associés et des échéances :

Orientation stratégique 1 : Besoins de santé et prévention

- *Fiche action 1-1 : Adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins de santé* en disposant d'une cartographie actualisable de la consommation de soins sur le territoire.
- *Fiche action 1-2 : Poursuivre la dynamique de projets en santé publique*, autour de l'Animateur en Santé Publique (ASP).

Orientation stratégique 2 : Développement de l'offre de soins

- *Fiche action 2-1 : Favoriser l'accès à un médecin généraliste et la réponse aux soins non-programmés* en confortant le dispositif de Centre Public De Santé.
- *Fiche action 2-2 : Améliorer la réponse en soins urgents et critiques* : renforcer la couverture du territoire en SMUR ; sécuriser l'organisation médicale et paramédicale aux urgences ; augmenter le capacitaire en soins intensifs polyvalents.
- *Fiche action 2-3 : Structurer la filière de prise en charge des personnes âgées poly pathologiques* : améliorer le repérage des fragilités ; renforcer l'offre en lits d'hospitalisation ; favoriser les admissions directes dans les services ; conforter l'offre d'USLD et d'EHPAD sur l'établissement.
- *Fiche action 2-4 : Développer l'offre de soins en médecine* : organiser les services avec des « orientations » (infectieux, neuro, vasculaire, gériatrie...) ; renforcer l'offre en hépato-gastro-entérologie, en cardiologie et en pneumologie.

PROJET MÉDICO-SOIGNANT DE TERRITOIRE

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



- *Fiche action 2-5* : Sécuriser l'activité de soins palliatifs et développer les liens avec l'activité d'Hospitalisation À Domicile (HAD).
- *Fiche action 2-6* : Organiser la prise en charge en Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) à l'échelle du territoire (Faye l'Abbesse, Mauléon et Parthenay) : prioriser le recrutement médical pour ouvrir tous les lits ; définir des profils-patients à orienter sur chacun des sites au regard des moyens (humaines, plateau technique).
- *Fiche action 2-7* : Développer l'activité de traitement du cancer : pérenniser l'ensemble des activités réalisées sur l'établissement et proposer une offre de proximité à la population.
- *Fiche action 2-8* : Consolider le plateau technique et les activités transversales, afin de soutenir le développement de l'activité médicale et chirurgicale.
- *Fiche action 2-9* : Poursuivre le développement des activités interventionnelles et d'obstétrique.
- *Fiche action 2-10* : Déployer une activité nouvelle d'Hospitalisation À Domicile (HAD) et augmenter le recours à l'HAD sur le territoire.
- *Fiche action 2-11* : Améliorer la prise en charge en santé mentale des habitants du territoire et garantir une réponse à l'urgence psychiatrique.
- *Fiche action 2-12* : Conforter l'organisation hospitalière avec le site MCO/plateau technique sur Faye l'Abbesse et le développement d'une offre spécialisée et de consultations sur Parthenay et Thouars.

PROJET MÉDICO-SOIGNANT DE TERRITOIRE

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



Orientation stratégique 3 : Renforcement des coopérations

- *Fiche action 3-1 : Renforcer les projets entre équipes hospitalières et professionnels de ville : organiser des rencontres régulières ; pérenniser les numéros de liaison ; envisager des temps médicaux partagés ville-hôpital.*
- *Fiche action 3-2 : Graduer les prises en charge entre l'hôpital et la ville (pour la prise en charge de la douleur, pour la délivrance des TSO ; le déploiement de l'Equipe Mobile de Liaison Gériatrique hors les murs).*
- *Fiche action 3-3 : Faciliter l'exercice coordonné entre la Ville et l'Hôpital : le renforcement des liens avec le Disposition d'Appui à la Coordination, les SSIAD-SAAD, les EHPAD ; la continuité de la prise en charge, en amont et en aval d'une hospitalisation ; le déploiement de PACCO GLOBULE, OMNIDOC, Mon Espace Santé.*
- *Fiche action 3-4 : Poursuivre et renforcer les collaborations avec les autres établissements de santé (le CHU de Poitiers, le CH de Niort, le CH Laborit, le CH de Mauléon, le groupe OPHTALLIANCE, le réseau SIMAGO (imagerie) : la création de temps médicaux partagés, d'équipes médicales de territoire...*
- *Fiche action 3-5 : Garantir une cohérence entre les projets portés dans le cadre des CLS (Contrats Locaux de Santé) et les orientations du projet médico-soignant du CH NDS.*

PROJET D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PERTINENCE DES SOINS

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Orientation stratégique 4 : Efficience, Qualité, Sécurité

- *Fiche action 4-1 : Impliquer les équipes médicales et paramédicales dans les démarches d'analyses des pratiques professionnelles : l'accréditation des chirurgiens, les médecins médiateurs, la déclaration des EI/EIGS, la poursuite de la dynamique portée par le bureau qualité ; les analyses de pratiques et plans d'actions ; la préparation de la visite de certification.*
- *Fiche action 4-2 : Structurer des filières de soins et des parcours-patients qui tiennent compte des besoins des patients et des enjeux médico-économiques : le rôle du gestionnaire de parcours ; la structuration de parcours-patients à l'échelle de l'établissement ; la structuration de filières inter-établissements ; la mise à disposition de tableaux de bord d'activité par pôle.*
- *Fiche action 4-3 : Mieux définir les indicateurs et les modalités de réponse en cas de tension hospitalière ou de crise majeure : formaliser la procédure en cas de tension hospitalière et la procédure d'hébergement ; mettre à jour le plan blanc ; formaliser le plan de sécurité établissement.*
- *Fiche action 4-4 : Disposer d'un système d'information permettant la continuité de la prise en charge du patient au cours de son parcours de soin : élaborer le schéma directeur immobilier ; fiabiliser les interfaces entre logiciels métiers ; implémentation de Mon Espace Santé.*
- *Fiche action 4-5 : Mener des actions de sensibilisation autour de la fiche de signalement des Événements Indésirables (EI) inter-établissements et améliorer les retours faits aux EHPAD.*

UN PROJET SOCIAL AMBITIEUX

Recruter, accompagner, former, associer, innover



Les priorités :

- Offrir des perspectives d'évolution de poste et de rémunération : poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel RH de revalorisation des carrières.
- Structurer des outils de gestion des conflits et des violences à caractère sexuel et sexiste.
- Maintenir un dialogue social transparent et constructif.
- Formaliser la politique Qualité de vie au travail et mener des actions concrètes.
- Favoriser le développement de nouveaux métiers (IPA, Assistants médicaux) et de protocoles de coopération (délégation de compétences).
- Poursuivre la structuration de la politique de formation :
 - Organisation de formations communes entre médecins et soignants pour renforcer les dynamiques d'équipe.
 - Développer les formations au niveau du département (GHT).
 - Augmentation du nombre de départs en formation.
 - Favoriser l'accueil des internes dans les différentes spécialités.
 - Accompagner les praticiens à diplôme étranger hors UE à l'obtention de leur examen, leur permettant de disposer du plein exercice en France.
- Mener une politique de recrutement dynamique (participer aux job dating, développer les modes d'accueils) : apprentissage, immersion, stage ; associer les responsables médicaux aux processus de recrutement ; faciliter les temps partagés entre deux établissements).
- Accueillir en stage dans nos services les étudiants en formation à l'Institut de Formation (IFSI-IFAS) avec l'objectif de les recruter.

UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE ET HÔTELIÈRE AU SERVICE DES PROJETS



Cinq projets structurants au plan architectural

- Parachever le rassemblement des activités MCO et du plateau technique sur le site de Faye l'Abbesse en construisant un bâtiment administratif contigu au site hospitalier.
- Reconstruire l'EHPAD Les Orangers (98 lits), situé en cœur de ville, sur le site hospitalier de Parthenay avec l'intégration d'une Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) et d'un pôle d'activités et de soins adaptés.
- Reconstruire sur le site hospitalier de Thouars :
 - Un bâtiment moderne et de plein pied accueillant les activités de psychiatrie adulte (2 unités ouvertes et une unité adulte, soit 39 lits);
 - Un bâtiment neuf dédié aux activités ambulatoires et d'hospitalisation de jour de pédopsychiatrie;
 - Rénover le bâtiment accueillant l'addictologie et y adjoindre des locaux pour déployer une nouvelle activité d'hôpital de jour en addictologie;
 - Poursuivre l'accueil et le développement de l'antenne thouarsaise de l'Unité de Recherche Clinique du CH Laborit/ formation médicale en général.
- Développer l'attractivité des sites de Thouars et de Parthenay en réaménageant chaque site : accueil, accès, locaux pour développer de nouvelles activités.
- Sous réserve de la concrétisation du plan de financement, reconstruire l'Institut de Formation IFSI-IFAS dans les locaux anciennement occupés par les activités de psychiatrie adulte.



UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE ET HÔTELIÈRE AU SERVICE DES PROJETS



D'autres priorités ont été définies :

- Envisager, en lien avec l'Agglo2B, la construction d'un bâtiment en dur pour installer le Centre Public de Santé (CPDS) de Faye l'Abbesse qui dispose actuellement d'un bâtiment modulaire.
- Prévoir un plan d'investissement et de travaux concernant le service des urgences afin de prendre en compte l'évolution des besoins.
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans, permettant la poursuite et le renouvellement des équipements médicaux et non médicaux nécessaires au bon fonctionnement des services de soins et des EHPAD.
- En collaboration avec les collectivités territoriales, favoriser le développement d'une offre de logements suffisante sur le territoire permettant d'accueillir les internes, les médecins remplaçants, les médecins à diplôme étranger.
- Poursuivre la modernisation de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA), la sécurisation des installations et son rayonnement sur le territoire. Engager l'Unité Centrale de Production Alimentaire du CHNDS dans une démarche de production sans plastiques (barquettes).

AGENDA 2030

Une politique environnementale soutenable et tournée vers l'action



POUR CONSULTER LA
BROCHURE, SCANNEZ LE
QR CODE CI-DESSOUS





CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SÈVRES

Site de Faye l'Abbesse

4, rue du Dr Michel BINET
79350 FAYE L'ABBESSE

Site de Parthenay

13, rue de Brossard
79200 PARTHENAY

Site de Thouars

2, rue du Dr André COLAS
79100 THOUARS



05 49 68 49 68

www.chnds.fr

